

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Envie de mettre votre pierre à l'édifice pour annoncer la rentrée culturelle ?

Nous vous proposons de participer à un concours pour créer le visuel de la couverture du Déclic, notre brochure semestrielle reprenant les activités du Foyer culturel et tirée à plus de 10 000 exemplaires.

THEME : « La rentrée culturelle après la crise »

A qui s'adresse le concours ? Ouvert à tous, dès l'âge de 16 ans*

*En cas de participation d'un mineur d'âge, le participant certifie avoir l'accord de son tuteur légal.

CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS :

- Toutes les techniques sont acceptées et le projet sera intégré sur notre couverture avant qui mesure 13 x 18 cm (attention nous devons également insérer sur cette couverture des informations. Le sous-titre « Actualités culturelles » peut, lui, être créé dans le cadre du projet du participant. Pour vous aider, d'anciens Déclic sont visibles sur notre site internet).

- Le participant certifie fournir un projet entièrement original et ne contenant aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit. Si la création est élaborée avec des visuels, ceux-ci sont obligatoirement libres de droit. Le participant assume seul l'entière responsabilité à cet égard. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant et des poursuites éventuelles.

- En cas de photographie comprenant des visages, le participant certifie que la(les) personne(s) photographiée(s) a(ont) marqué leur accord, au regard du respect du droit à l'image.

CESSION DES DROITS :

Le candidat primé cède ses droits d'impression, de publication, de diffusion et de reproduction sous toutes ses formes et sur tous supports avec reproduction des mentions légales. Le Foyer culturel de Manage se réserve le droit d'ajouter des informations, mais s'engage à n'apporter aucune modification de fond sans l'autorisation de l'auteur.

CALENDRIER :

Les réalisations sont à envoyer au plus tard pour le **jeudi 29 juillet 2021**.

A fournir : Par wetransfer ou par email à l'adresse suivante : **concoursfcm@gmail.com** en mentionnant dans votre courriel vos **nom, prénom et numéro de téléphone**.

Le projet gagnant sera sélectionné par un jury dont la décision, sans appel, sera communiquée **au plus tard le 6 août 2021**. Le gagnant se tient disponible téléphoniquement la **semaine du 9 au 13 août** pour le suivi aller-retour avec notre infographiste qui sera chargé de la mise en page finale du Déclic.

La participation au concours implique l'adhésion sans réserve au présent règlement.

Le Règlement Général sur la Protection des Données est entré en vigueur le 25 mai 2018. Le Foyer culturel de Manage ASBL est attentif au respect de ce règlement européen qui vise à la protection de vos données et donc de votre vie privée. Vos données ne sont en aucun cas communiquées à des tiers.

